

Réunion du 24 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre juin à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 17/06/2025

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme,
Excusés : GUIGNARD Sébastien (a donné pouvoir à CHARRET Thierry), KURAST Xavier (a donné pouvoir à Christophe LECLERC) / **formant la majorité des membres en exercice.**

MME CHEMINOT Anyta, a été désignée comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°26/2025

PRET POUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL / PSPL-AQUA PRET / AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A LEURS GROUPEMENTS

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT - TAUX REVISABLE LIVRET A

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt **au taux indexé sur le livret A**, d'un montant total de **82 729 €** auprès de la **Caisse des dépôts et consignations** pour le financement de la réhabilitation de la Maison du Garde en tiers-lieu s'inscrivant dans le cadre d'une rénovation énergétique de bâtiments communaux

Le Conseil Municipal de CHAZEMAIS, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, suite à la consultation de plusieurs établissements bancaires,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Maire de Chazemais est invité à réaliser auprès de la **Caisse des dépôts et consignations** un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de **82 729 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL GPI AMBRE

Montant : 82 729 euros

Durée de la phase de préfinancement :

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : déduit (avec échéance constante)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

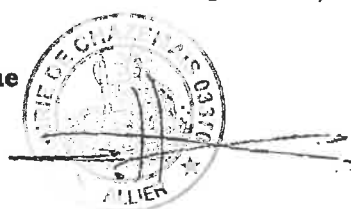
A cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire de Chazemais, ordonnateur, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

ADOpte à l'unanimité la délibération de ce jour (11 voix pour comprenant les 2 pouvoirs).

Pour copie conforme.

CHAZEMAIS, le 25 juin 2025

Le Maire, **M. LECLERC Christophe**





Réunion du 24 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre juin à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 17/06/2025

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, Excusés : GUIGNARD Sébastien (a donné pouvoir à CHARRET Thierry), KURAST Xavier (a donné pouvoir à Christophe LECLERC) /**formant la majorité des membres en exercice.**

MME CHEMINOT Anyta, a été désignée comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°27/2025

Travaux de voirie 2025 – choix de l'entrepreneur

CONSIDÉRANT l'inscription budgétaire prévisionnelle au programme d'investissement n°244, pour la réalisation de travaux sur la voirie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de retenir la proposition financière de l'entreprise suivante pour la réfection de deux chemins :

Objet	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
Chemins de La Bouchatte et de Puy Bouillard	COLAS	12 824,00	15 388,80

ADOpte à l'unanimité (11 voix **POUR** comprenant les 2 pouvoirs) la délibération.

Pour copie conforme.
CHAZEMAIS, le 25 juin 2025
Le Maire, M. LECLERC Christophe





Réunion du 24 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre juin à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 17/06/2025

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme,

Excusés : GUIGNARD Sébastien (a donné pouvoir à CHARRET Thierry), KURAST Xavier (a donné pouvoir à Christophe LECLERC) /**formant la majorité des membres en exercice.**

MME CHEMINOT Anyta, a été désignée comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°28/2025

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'A.C.C.A de Chazemais (association de chasse)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'octroyer en faveur de l'A.C.C.A de Chazemais une subvention annuelle exceptionnelle d'un montant de **230,00 €**, pour faire face à l'augmentation du plan de chasse suite aux dégâts de gibier et à la baisse des adhérents ;

DÉCIDE de verser cette subvention en utilisant l'article 65748 chap. 65

ADOpte à l'unanimité la délibération (11 voix **POUR** comprenant les 2 pouvoirs).

Pour copie conforme.
CHAZEMAIS, le 25 juin 2025
Le Maire, M. LECLERC Christophe



Réunion du 24 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre juin à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 17/06/2025

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme,

Excusés : GUIGNARD Sébastien (a donné pouvoir à CHARRET Thierry), KURAST Xavier (a donné pouvoir à Christophe LECLERC) / **formant la majorité des membres en exercice.**

MME CHEMINOT Anyta, a été désignée comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°29/2025

Recomposition du Conseil Communautaire, pour le renouvellement général des conseils municipaux 2026

Vu l'article 5211-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise le calcul du nombre et de la répartition des sièges au sein des assemblées communautaires,

Le Conseil Municipal considérant :

- L'alinéa VII de l'article L5211-6-1 du CGCT qui prévoit qu'au plus tard le 31 août de l'année précédent celle du renouvellement général des conseils municipaux, il doit être procédé à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire,
- Que le nombre et la répartition des sièges entre les communes peuvent être fixés selon 2 modalités distinctes :
 - o Soit l'application des dispositions du droit commun prévu au II et VI de l'article 5211-6.1 du CGCT,
 - o Soit par accord local dans les conditions fixées au V du même article pour les Communauté de Communes.
- L'avis du Conseil Communautaire en date du 12 mai 2025 sur un accord local ;

Décide à l'unanimité (11 voix pour, comprenant les 2 pouvoirs), d'émettre **un avis favorable à l'accord local** ci-après étant précisé que cet avis ne sera validé que s'il est adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les 2/3 de la population locale de l'EPCI ou par les 2/3 des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale ; cette majorité devant comprendre le conseil de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

Accord local - 31 membres répartis comme suit :

- Archignat : 2
- Chambérat : 1
- Chazemais : 2
- Courçais : 2
- Hurriel : 9
- La Chapelaude : 3
- Mesples : 1
- Saint Désiré : 2
- Saint Eloy d'Allier : 1
- Saint Martinien : 2
- Saint Palais : 1
- Saint Sauvier : 2
- Treignat : 2
- Viplaix : 1

ADOpte à l'unanimité la délibération (11 voix POUR comprenant les 2 pouvoirs).

Pour copie conforme.

CHAZEMAIS, le 25 juin 2025





Réunion du 24 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre juin à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 17/06/2025

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme,

Excusés : GUIGNARD Sébastien (a donné pouvoir à CHARRET Thierry), KURAST Xavier (a donné pouvoir à Christophe LECLERC) / **formant la majorité des membres en exercice.**

MME CHEMINOT Anyta, a été désignée comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°30/2025

Signature d'une convention de mise en place d'un service commun avec la Communauté de Communes du Pays d'Huriel

La Communauté de Communes du Pays d'Huriel dispose d'un service technique, dédié à l'environnement, doté de matériel (tel que tracteur broyeur tractopelle...) et de personnel formé pour assurer des missions de broyage, fauchage, travaux avec tractopelle, assainissement, arrachage de haies, de souches, transport de cailloux.

Les communes du territoire ayant des besoins similaires dans l'ensemble de ces domaines, grâce à la création de ce service commun, pourront assurer ces missions avec le matériel et le personnel de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel.

Le Conseil Municipal de Chazemais, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de signer la convention de mise en œuvre d'un service commun pour ainsi mutualiser le service communautaire technique « environnement » pour les missions de broyage, fauchage et travaux avec tractopelle ;

ACCEPTE le quota d'heures évalué pour CHAZEMAIS, soit 155 heures, selon la convention jointe à la délibération ;

DÉCIDE de prévoir des crédits à l'article 622 « Rémunération d'intermédiaires » chap.11 ;

ADOpte à l'unanimité la délibération (11 voix POUR comprenant les 2 pouvoirs).

Pour copie conforme.

CHAZEMAIS, le 25 juin 2025

Le Maire, M. LECLERC Christophe





Réunion du 24 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre juin à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 17/06/2025

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme,

Excusés : GUIGNARD Sébastien (a donné pouvoir à CHARRET Thierry), KURAST Xavier (a donné pouvoir à Christophe LECLERC) / **formant la majorité des membres en exercice.**

MME CHEMINOT Anyta, a été désignée comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°31/2025

Signature d'une convention de développement de la lecture publique avec le Conseil Départemental de l'Allier, dans le cadre du schéma départemental 2024-2028

La présente convention (jointe à la délibération) définit le cadre de partenariat entre le Département de l'Allier et CHAZEMAIS, pour ce qui concerne le développement de la lecture publique, les services apportés par la Bibliothèque Départementale de l'Allier (B.D.A) et les engagements attendus de la collectivité partenaire.

Le Conseil Municipal de Chazemais, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de poursuivre l'activité municipale de sa bibliothèque (les locaux spécifiques se situent en Mairie, selon les heures habituelles d'ouverture de la collectivité) qui sera renforcée par ce partenariat départemental ;

DÉCIDE de signer la convention ci-dessus mentionnée avec le Département de l'Allier, en vue de faciliter la desserte départementale de la lecture publique.

Chazemais s'inscrit ainsi dans le nouveau dispositif des points-relais déployés dès septembre 2025, pour permettre l'approvisionnement culturel du milieu rural.

ADOpte à l'unanimité la délibération (11 voix POUR comprenant les 2 pouvoirs).

Pour copie conforme.
CHAZEMAIS, le 25 juin 2025
Le Maire, M. LECLERC Christophe



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°32/25

DECISION MODIFICATIVE N° 1

(Vote de crédits)

Date de convocation :	17/06/2025	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	11	Pour :	11
Nombre de membres présents :	9	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11	Abstention :	0

L'an 2025, le 24 juin, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Christophe LECLERC, Maire de Chazemais LECLERC Christophe

Présents : Christophe LECLERC, Anyta CHEMINOT, Thierry CHARRET, Lionnel THOMAS, Sylvie DUMONTET, Dolorès LAMY, Dominique GIBERT, Jérôme LAFAYE, Jérôme JAMET

Procurations : Sébastien GUIGNARD a donné procuration à Thierry CHARRET ; Xavier KURAST a donné procuration à Christophe LECLERC

Absents :

Excusés : Sébastien GUIGNARD ; Xavier KURAST

Secrétaire de séance : Anyta CHEMINOT

Objets : Rectification imputation subventions

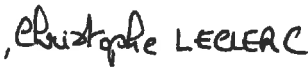
INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1313 (13) : Départements	39 427,66	1323 (13) : Départements	39 427,66
	39 427,66		39 427,66
Total Dépenses		Total Recettes	39 427,66

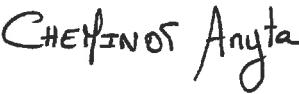
Certifié exécutoire par LECLERC Christophe, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 30/06/2025 et de la publication le

A CHAZEMAIS, le

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Maire,  LECLERC

le(s) secrétaire(s) de séance

 CHEMINOT Anyta



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°33/25

DECISION MODIFICATIVE N° 2

(Vote de crédits)

Date de convocation :	17/06/2025	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	11	Pour :	11
Nombre de membres présents :	9	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11	Abstention :	0

L'an 2025, le 24 juin, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Christophe LECLERC, Maire de Chazemais LECLERC Christophe

Présents : Christophe LECLERC, Anyta CHEMINOT, Thierry CHARRET, Lionnel THOMAS, Sylvie DUMONTET, Dolorès LAMY, Dominique GIBERT, Jérôme LAFAYE, Jérôme JAMET

Procurations : Sébastien GUIGNARD a donné procuration à Thierry CHARRET ; Xavier KURAST a donné procuration à Christophe LECLERC

Absents :

Excusés : Sébastien GUIGNARD ; Xavier KURAST

Secrétaire de séance : Anyta CHEMINOT

Objets : Transfert frais d'études

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
231 (041) : Immobilisations corporelles en c	22 179,00	203 (041) : Frais d'études, rech. & dév. & f	22 179,00
	22 179,00		22 179,00
Total Dépenses	22 179,00	Total Recettes	22 179,00

Certifié exécutoire par LECLERC Christophe, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 30/06/2025 et de la publication le

A CHAZEMAIS, le

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Maire, *Christophe LECLERC*

le(s) secrétaire(s) de séance

CHEMINOT Anyta

